



**Madame, Monsieur**

**2023** s'achève mais les actions du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) continuent grâce à vos dons et à votre soutien. Notre équipe a accompagné plus de 280 victimes de traite et d'esclavage moderne, dont 51 ont été identifiées cette année. Ces personnes ont vécu des violations graves de leurs droits, dans des conditions de vie indignes, sous emprise et devenues totalement invisibles dans le huis clos des domiciles privés ou dans des lieux isolés par leur exploiteur.

Cette année encore, le CCEM a reçu et analysé plus de 300 signalements. Il a dû faire face aux problématiques de sortie d'exploitation et de mise à l'abri, parfois le jour même de la fuite des victimes, pour éviter qu'elles ne se retrouvent en danger ou à la rue. Il a fallu aussi assurer leur sécurisation immédiate avant de pouvoir entamer un accompagnement plus spécifique et personnalisé. La coopération avec les services enquêteurs et l'Inspection du Travail nous a permis d'avancer plus rapidement sur certaines actions en justice, alors que pour d'autres victimes la longueur des procédures nécessite notre accompagnement sur un plus long terme, cinq, huit, voire quinze ans.

Comme chaque année nous avons le plaisir de vous transmettre quelques informations sur notre action dans la lettre annuelle que vous trouverez ci-après.

C'est grâce à vous que le CCEM peut rester actif auprès des victimes. Le Pôle psycho-social poursuit son accompagnement vers la stabilisation, l'autonomie et la réinsertion tandis que le Pôle juridique met en place toutes les procédures nécessaires au niveau administratif et pénal afin que les victimes accèdent à leurs droits fondamentaux, puissent se reconstruire, et reprendre leur vie en main.

Vos dons sont précieux car, au-delà des moyens qu'ils nous donnent pour soutenir ces victimes traumatisées et rendues invisibles, dans l'ignorance totale de la société, ils témoignent de votre confiance dans notre action au jour le jour auprès de ces femmes et de ces hommes oubliés de tous.

***Un grand merci à vous !***

Mona Chamass-Saunier  
Directrice

Franceline Lepany  
Présidente

**RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE**

# DE LA SORTIE D'EXPLOITATION À LA REINSERTION,

Maria et sa fille de 18 ans Alba sont originaires d'Amérique latine. Pour s'éloigner de sa famille maltraitante et trouver du travail, Maria rejoint l'Europe en 2021. Elle multiplie les petits boulots pour pouvoir faire venir sa fille, qui subit elle aussi de nombreuses violences intrafamiliales. Elle perd son travail d'alors car elle ne peut pas y héberger Alba, mineure à son arrivée et qui démarre tant bien que mal une scolarisation. Un jour, une connaissance la met en relation avec une gardienne d'immeuble recherchant une personne pour l'aider. Celle-ci leur promet un salaire de 1 000 euros et un hébergement. En échange, Maria doit faire le ménage dans plusieurs appartements. C'est ainsi que leur calvaire a débuté.

Maria nettoie des appartements en journée, puis des bureaux la nuit. Elle s'occupe aussi du gardiennage et du linge pour les habitants de l'immeuble et du quartier, soit un travail de 8h du matin à 2h, voire 4h du matin. Sa fille aussi, lorsqu'elle n'est pas à l'école, l'aide à faire le ménage et garde l'enfant de leur patronne. Pour autant, aucune d'entre elles ne reçoit de rémunérations et elles n'arrivent pas à se nourrir et à vivre convenablement. Fatiguée par sa charge de travail, Alba a aussi des difficultés à suivre à l'école. Au bout de 6 mois, Maria fait un malaise que les médecins diagnostiquent comme étant dû à son surmenage. Elle fait peu de temps après une tentative de suicide et est suivie par un psychiatre.

Suite à cela, Maria est autorisée à se rendre à l'église du quartier, qui signale leur situation au CCEM... La suite est à découvrir ci-dessous et ci-contre !



## 1. IDENTIFIER

Le CCEM reçoit des signalements de victimes elles-mêmes, de leurs proches, mais avant tout de professionnels comme des travailleurs sociaux ou des inspecteurs du travail. Le signalement est analysé en équipe, en plusieurs étapes, avant de prendre une de ces décisions :

### Réorientation

Vers des structures de droit du travail, droit des étrangers ou encore de lutte contre les violences faites aux femmes.

### Accompagnement



## 2. PROTÉGER & ACCOMPAGNER

Le Pôle psycho-social s'active quotidiennement pour protéger les personnes accompagnées. Ouverture de l'accès aux droits, recherche d'hébergement, suivi psychologique... Tout est mis en place pour aider les personnes à sortir de leur exploitation et se réinsérer dans la société.

Comme Maria et Alba, du 1er janvier au 9 novembre 2023, **308 personnes** ont été signalées :

- **51 personnes** nouvelles personnes ont été accompagnées
- dont **61%** sont des femmes

La file active s'élève à ce jour à **286 personnes** dont **67% de femmes**.

Désormais accompagnées par le Comité, Maria et Alba ont pu sortir du lieu d'exploitation après un contrôle de l'Inspection du Travail (sur leur accord) et grâce à des hébergements fournis par l'église et le partenaire Foyer AFJ pendant quelques semaines, le temps que le Pôle psycho-social entame les démarches nécessaires pour leur trouver un hébergement stable et ouvrir leurs droits. Très vite, un suivi psychologique est mis en place.

Au 9 novembre 2023, **163 personnes** sont accompagnées par le Pôle psycho-social :

- **139 remises d'aide financières** dont **119 à la sortie d'exploitation** (voir « Don vers la liberté »)
- **1 532 nuitées d'urgence** pour 14 victimes
  - **1 404 nuitées** à l'appartement d'urgence pour 11 femmes et **128 nuitées** à l'hôtel social
- **161 consultations** psychologiques
- **105 participations** à 18 sorties socio-culturelles

# LES VICTIMES ONT BESOIN DE VOUS !



## 3. DEFENDRE

Le pôle juridique commence par effectuer un “point d’information aux droits” de toutes les personnes accompagnées puis reconstitue le récit de ces dernières afin de préparer les dépôts de plainte ou demandes d’asile. Ensuite, elle aide et accompagne les personnes s’engageant dans des procédures judiciaires.

\*Quelques dossiers collectifs en cours au CCEM :

- **Affaire Morlaix** : 16 hommes d’origine ivoirienne exploités dans une usine de ramassage de volailles
- **Travailleuses missionnaires** : 3 femmes exploitées par une association religieuse

Grâce au travail mené par l’équipe du CCEM, Maria et Alba vivent aujourd’hui toutes les deux dans un studio, au sein d’un immeuble spécialisé dans l’hébergement des personnes atteintes de troubles cognitifs, puisque les deux femmes souffrent d’autisme.

Aussi, Alba a repris sa vie de lycéenne, elle a aujourd’hui de très bonnes notes !

En 2023, le Pôle juridique a vu :

- **243 personnes** accompagnées sur le plan juridique
- **+100 affaires** pénales en cours
- **+20** affaires devant une juridiction sociale
- **33 avocats** membres d’un réseau de **75 bénévoles**
- **25 nouvelles plaintes** déposées pour traite des êtres humains
- **1 173 actes juridiques** réalisés
- **15 dossiers collectifs** en cours\*

En présence de l’Inspection du Travail (partenaire de plus en plus impliqué aux côtés du CCEM), Maria et Alba, ainsi que Delphine, une autre femme exploitée au même endroit, déposent plainte avec l’aide du Pôle juridique. À ce jour, l’enquête est toujours en cours.

Dans le même temps, elles ont fait la demande pour obtenir le titre de séjour spécifique aux victimes de traite, qui devrait bientôt leur être remis.



## Autres actions du Comité...

Dans le cadre de notre projet “de l’Asie du Sud-Est à l’Europe”, 4 femmes philippines anciennes victimes d’exploitation domestique accompagnées par le CCEM ont été sélectionnées par le Musée National de l’Histoire de l’Immigration pour exposer l’objet personnel de leur choix, qui a marqué leur parcours en exploitation.

Rendez-vous dans la rubrique « *Actions Internationales* » du site du CCEM pour en savoir plus !



## 4. INFORMER, FORMER & SENSIBILISER

Le CCEM s'active à dénoncer la traite des êtres humains par le biais de la presse et à former et sensibiliser différents acteurs sur le sujet. Cela s'effectue par la création et le maintien de relation de confiance avec les médias, mais aussi par les interventions du Comité auprès de tous types de publics (professionnels et particuliers). Au 9 novembre 2023, il a été effectué :

- **Un dossier avec « Libération »** sur des anciennes victimes philippines accompagnées par le CCEM
- **Une enquête de « Society »** sur l'exploitation dans le secteur du travail domestique
- **Plus de 40 articles** mentionnant le travail du CCEM
- Environ **1 060 personnes directement touchées** par **24 interventions**
  - Dont **233 professionnels** de services enquêteurs, de l'inspection du travail et de l'OFPPA
  - Et **au moins 5 interventions prévues** avant la fin de l'année

## 5. PLAIDOYER

Le CCEM, seule association française spécialisée dans la lutte contre la TEH/T, dispose d'une expertise unique lui donnant une force de plaidoyer importante. Membre du comité de coordination de la MIPROF, du collectif Ensemble contre la traite et du CA de La Strada International, réseau d'ONGs européennes contre la traite, le CCEM est de plus en plus mobilisé au niveau national et international.

- **Visite de Roxana Maracineanu**, Secrétaire-générale de la MIPROF au Comité ; rencontre avec des personnes accompagnées, dans le cadre des travaux préparatoires du 3<sup>ème</sup> Plan National de lutte contre la traite des êtres humains
- **Envoi des recommandations** du CCEM aux élus au sujet de la loi Asile et Immigration
- **Participation à l'enquête annuelle** sur les victimes de traite des êtres humains en France publiée en octobre\*

\*Pour lire l'enquête : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/La-traite-des-etres-humains-en-France-le-profil-des-victimes-accompagnees-par-les-associations-en-2022>



## EN 2024, ACCOMPAGNEZ DES PERSONNES VERS LA LIBERTE !

Pour la première fois, le CCEM vous propose de **soutenir le parcours individuel** de personnes sortants d'exploitation, à l'instar de Maria et Alba à travers le don « **Vers la Liberté** ». Ce don consiste à couvrir les aides financières reçues par une personne pendant **six mois à partir de sa sortie d'exploitation**, à **savoir 1 020€** (payable en plusieurs échéances). Au lendemain de l'exploitation, cette aide est essentielle pour permettre aux victimes de reprendre leur souffle, se nourrir, se vêtir et rester propres. Soutenir une personne à travers ce don, c'est être acteur et témoin de ce nouveau départ et de la reconstruction à venir.

Si vous êtes intéressés par cette initiative, signalez le nous en cochant la case « **Vers la liberté** » sur le bulletin de dons et nous reviendrons vers vous (veuillez à bien renseigner votre numéro de téléphone) !

## Nous vous remercions pour votre soutien et votre confiance !